

## Fiche de poste : Psychomotricien(e)

*Direction des Soins Infirmiers, de Rééducation et  
Médico-Techniques*

Date d'application :  
Juillet 2020  
Date de création : 01/12/2014  
Edition : 03 –  
Réf. : DSIRMT/PF/MJS  
Quotité de travail : 100%- 75%  
Validation : Ph. FAUGERON

### LIAISON HIERARCHIQUE :

Coordonnateur Général des Soins : **Philippe FAUGERON**  
Cadre Supérieur de Santé : **Sandrine DALES**  
Cadres socio-éducatif : **Sophie PORTE FRAYSSE**

### IDENTIFICATION DU POSTE:

- **POLE PSYCHIATRIE**
  - **Service** : Pédopsychiatrie
    - **Unités** : Hôpital de Jour pour enfants site de Bel-Air (HDJE)  
Centre Médico-Psychologique pour enfant site de Brive (CMPE)

### LIAISON FONCTIONNELLE :

Ces unités fonctionnent en lien direct avec :

- les professionnels des autres unités de pédopsychiatrie (CMP enfants, SAFT...), le service de pédiatrie,
- les professionnels de structures externes (IME, ITEP, SESSAD, CMPP, éducation nationale, MDPH, CAMPS...).

### CADRE REGLEMENTAIRE :

Le psychomotricien intervient sur prescription médicale, conformément au décret de compétence n°88659 du 06 mai 1988, sous la responsabilité du praticien hospitalier en charge du projet médical de l'unité.

### PRESENTATION DU SERVICE :

#### • **HDJE** :

L'unité est située sur le site de Bel Air. Elle accueille en hospitalisation de jour, des enfants de 2 à 14 ans présentant des troubles du développement et / ou de la personnalité, associés à des difficultés de relation, du comportement, et /ou de la communication.

#### • **CMPE** :

Cette unité ambulatoire est située dans le centre-ville de Brive. Elle propose des consultations spécialisées (pédopsychiatre, psychologue, travailleurs sociaux, psychomotricienne, thérapeutes familiaux...)

### MISSIONS DU POSTE :

Sa mission est préventive, éducative, rééducative et thérapeutique.

Le psychomotricien réalise, sur prescription médicale, un bilan psychomoteur qui permettra de mettre en place des objectifs de prise en charge. Le psychomotricien élabore son projet et est responsable des moyens spécifiques qu'il met en œuvre pour répondre aux prescriptions de prises en charge.

Il contribue ainsi au développement des compétences de l'enfant et accompagne son entourage, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, tout au long d'un projet thérapeutique.

- Contribuer à l'évaluation du niveau de développement psychomoteur ;
- Participer aux réflexions et aux synthèses institutionnelles ;
- Accueillir et encadrer des stagiaires et des nouveaux personnels ;
- Participer aux projets institutionnels.

## **ACTIVITES PRINCIPALES**

Elles font l'objet d'un accord et d'une information préalable du ou des responsables légaux de l'enfant.

### ✓ **Prévention**

Dépistage et stimulation par la mise en place d'actions appropriées lors d'éventuels troubles ou retard psychomoteurs

### ✓ **Activités diagnostiques**

Elles sont soumises à un entretien préalable avec l'enfant et ses représentants légaux au cours duquel le projet thérapeutique est exposé et expliqué.

Le bilan est une évaluation des possibilités du sujet à partir d'un ensemble de mise en situation qui permettent d'apprécier la qualité des modes de relations que le sujet a instaurées avec son environnement.

Cet examen psychomoteur couvre l'ensemble de l'activité et expression corporelle autour des domaines tels que :

- la coordination, l'équilibre
- le tonus, la connaissance et la conscience du corps
- la structuration du temps et de l'espace, la latéralité
- le corps dans sa relation à l'environnement usuel et aux situations inhabituelles le geste graphique
- la capacité d'être en relation à l'autre.

Ce bilan, fait l'objet d'un compte rendu écrit et participe à l'étude clinique au cours de la réunion de synthèse. Il contribue à l'élaboration du projet thérapeutique individualisé. Au cours de la prise en charge des bilans d'évolution sont réalisés pour une évaluation régulière des objectifs. Ces bilans peuvent être aussi un support d'échanges sur l'évolution du patient avec les partenaires extérieurs.

### ✓ **Activités thérapeutiques**

Les séances de rééducations et thérapies psychomotrices peuvent être individuelles ou en groupe. Le psychomotricien intervient seul ou en co-thérapie avec un autre soignant autour des actes suivants :

- Education précoce et stimulations psychomotrices ;  
Il met en œuvre des techniques d'approche corporelle et de thérapie psychomotrice au moyen de techniques de relaxation, d'éducation gestuelle, d'expression corporelle ou plastique, d'équilibre et de coordination d'activités rythmiques, de jeux divers dont jeux d'eau...;
- Contribution, par des techniques d'approche corporelle, au traitement des troubles caractériels ou de la personnalité, des troubles des régulations émotionnelles et relationnelles et des troubles de la représentation du corps d'origine psychique ou physique (atelier pataugeoire, balnéothérapie...)

### ✓ **Activités en collaboration :**

Le psychomotricien :

- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet thérapeutique en équipe pluridisciplinaire sous la référence du pédopsychiatre ;
- participe aux réunions de synthèse avec l'équipe pluridisciplinaire et les partenaires extérieurs ;
- assure des transmissions écrites dans le dossier de l'enfant ;
- assure un lien régulier avec l'entourage familial ;
- participe aux projets institutionnels.

### ✓ **Formation :**

Il participe à l'accueil et à l'encadrement des stagiaires et des nouveaux professionnels.

### **QUALITES ET COMPETENCES REQUISES :**

- Maîtriser la psychopathologie de l'enfant,
- Maîtriser les techniques d'évaluation dans le champ de la psychomotricité;
- Connaître et/ ou se former l'utilisation de la médiation par l'eau comme outil thérapeutique ;
- Etre capable de créer un climat de confiance avec l'enfant et sa famille, de dédramatiser une situation, de prévenir et de gérer les situations de crise ;
- Capacité d'écoute, d'observation et d'analyse;
- Aptitude à collaborer avec des partenaires extérieurs ;
- Capacité à se remettre en question et accepter de s'engager dans un travail de supervision clinique.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL DU POSTE**

**Horaires :** 8H30-16H28.

Permis de conduire indispensable.

Mobilité avec véhicule hospitalier pour :

- accompagner les enfants dans le cadre d'activités extérieures,
- participer à des réunions autour de la prise en charge de l'enfant avec des partenaires extérieurs...